



Aspects juridiques de la gouvernance des réservoirs de barrage à l'échelle de la CEDEAO

Commission du droit de l'environnement/UICN/Burkina Faso



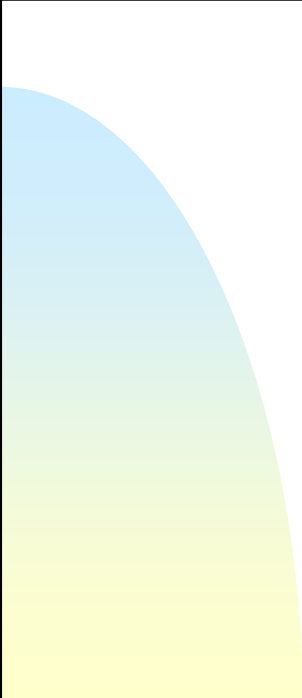
SOMMAIRE

Introduction

I. Initiative CEDEAO en matière de gouvernance et partage des bénéfices autour des barrages;

II. Contenu de l'initiative CEDEAO en matière de gouvernance et partage des bénéfices autour des barrages

III. Perspectives

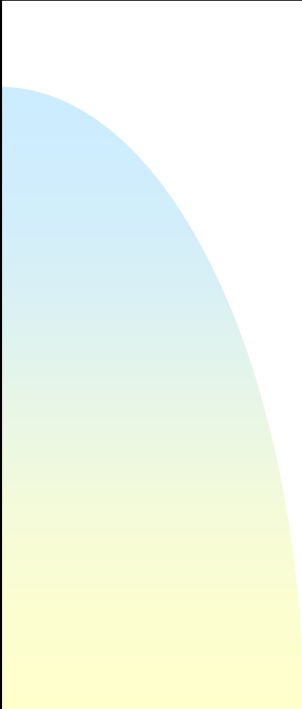


But de la CEDEAO en la matière:
harmoniser les règles et les
pratiques dans un espace donné
(espace communautaire CEDEAO;
Il s'agit de doter les Etats
d'orientations communes en
matière de gouvernance et partage
des bénéfices en matière
d'ouvrages hydraulique



**I. Initiative CEDEAO en
matière de gouvernance et
partage des bénéfices**

**1.1 Projet de dialogue sur les
infrastructures hydrauliques:**
lancé en 2009 avec de nombreux
partenaires dont UICN;
But du projet: fournir aux
organismes de bassin des outils de
dialogue afin d'accompagner
l'élaboration et la mise en œuvre
de leur plan d'investissement.

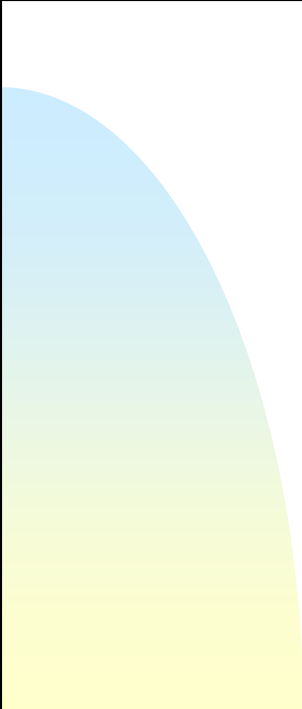


1.2 Panel d'experts indépendant

- création d'un Panel d'experts sur les infrastructures hydrauliques a constitué l'une des principales activités du Projet Dialogue;

Mandat du Panel d'experts:

- analyser les processus de décision relatives à la réalisation des grandes infrastructures hydrauliques;



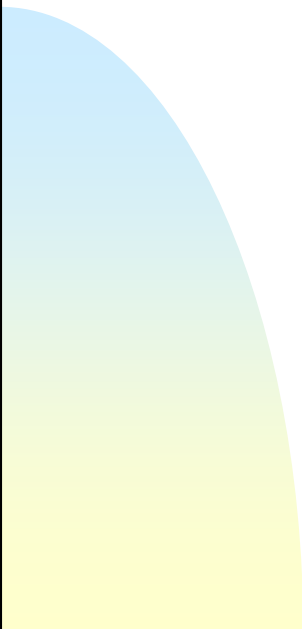
- faire des recommandations sur les méthodologies d'évaluation des impacts et d'atténuation et compensation des impacts négatifs des principaux ouvrages en vue de leur utilisation pour les projets futurs;
- Panel s'est acquitté de son mandat en 2010 (Rapport du Panel)



II. Principales dispositions du Rapport Panel sur gouvernance et partage des bénéfices

2.1 Considérer les populations affectées comme de véritables partenaires:

- s'assurer que chaque groupe d'acteurs joue son rôle;
- - consulter les populations dès la phase de la conception du projet ;
- consulter les populations conformément aux bonnes pratiques/standards internationaux

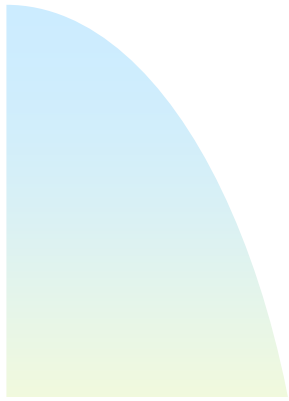


- **adopter des cadres juridiques nationaux** régissant les compensations en faveur des personnes affectées;
- **Réparer les injustices et les préjudices** afin d'apurer les contentieux et les ressentiments des populations



III. Perspectives des recommandations du Panel

Traduction des recommandations dans une directive CEDEAO sur es infrastructures hydrauliques;



„ Mais déjà il existe un texte de

